

Charte d'Horizons Solidaires, Réseau Régional Pluri Acteurs pour le développement de la coopération et de la solidarité internationales en Normandie

Horizons Solidaires inscrit son action dans le cadre de la politique de coopération décentralisée initiée par l'Etat français. Réseau régional pluri acteurs, il exerce ses activités dans une totale transparence de fonctionnement et de financement.

La conscience d'appartenir à un même monde, où les destins de tous les pays sont inéluctablement liés, implique une coopération fondée sur le respect mutuel des spécificités et des intérêts des acteurs afin de promouvoir une véritable relation contractuelle de réciprocité.

• **Une coopération pour quel développement ?**

Le développement doit être un processus global d'amélioration durable des conditions de vie d'une communauté à la fois sur le plan économique, social et politique dans le cadre d'un environnement protégé. Il concourt à l'épanouissement culturel et humain de cette communauté dans le respect de toutes ses composantes identitaires.

L'accès aux libertés et aux droits fondamentaux de chacun, condition de la paix civile, est inhérent à la marche des états vers la démocratie.

L'action d'Horizons Solidaires s'inscrit sans équivoque dans cette conception du développement.

• **Quels projets soutenir ?**

Les projets initiés et définis par la population qu'ils concernent, constituent le moteur d'un processus efficace de développement ; d'où la nécessité, ici et là-bas, de privilégier le soutien aux projets :

- qui valorisent les ressources locales – forces de travail, savoirs techniques, capacités de création culturelle
- qui répondent aux besoins réels, exprimés par les populations elles-mêmes
- qui permettent un véritable échange, seule source d'apprentissage du respect de l'Autre, indispensable à la construction d'une société multiethnique de Solidarité et de Paix.

Ce soutien visera toujours à mobiliser et élargir les compétences des acteurs locaux de développement et à renforcer leur autonomie par la création de réseaux de formation, d'échanges, d'épargne et de crédit...

Le Réseau souligne en particulier l'intérêt de faire connaître et reconnaître les nouvelles formes de coopération mises en œuvre par les immigrés en direction de leur pays d'origine.

• **Avec quels acteurs ?**

Les porteurs de projets qui sollicitent la coopération des acteurs bas-normands doivent offrir de sérieuses garanties de représentativité et de compétence afin de déterminer le cadre d'un éventuel partenariat. Ce dernier étant établi, les contacts et la **diffusion des informations** entre partenaires doivent être réguliers ; les actions, inscrites dans la durée, doivent faire l'objet d'**évaluations suivies**.

Les collectivités territoriales sont des acteurs de premier plan et certaines d'entre elles ont à leur actif des réalisations exemplaires ; ici et là-bas, dans la concertation, elles doivent imposer la transparence pour une démocratie vécue et une décentralisation effective.

Les Associations de Solidarité Internationale (ASI) ont une longue expérience du terrain. Elles sont en mesure de faire des propositions de projets à soutenir par les collectivités territoriales, dans les conditions précitées.

L'éducation au développement, fondée sur l'information, est une priorité qui doit accompagner toutes les initiatives prises par les collectivités et les ASI ; ainsi, la sensibilisation du milieu scolaire aux questions de développement et à la pluralité des cultures sera-t-elle pour chacun un objectif constant.

Tous les adhérents d'Horizons Solidaires s'engagent à respecter cette Charte.